



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medicaments

Question écrite n° 10213

Texte de la question

M Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation difficile dans laquelle se trouvent les pharmaciens récemment installés, par suite de l'application de l'arrêté du 12 novembre 1988 concernant l'escompte de 2,87 p 100 consenti sur le prix des médicaments remboursables. Il lui demande quelles sont les mesures qui pourraient être prises afin de ne pas pénaliser les jeunes pharmaciens nouvellement installés qui se retrouvent devant des problèmes financiers souvent insurmontables.

Texte de la réponse

Reponse. - Plusieurs groupes de travail, auxquels participent les représentants du Conseil national de l'ordre des pharmaciens et des organisations représentatives de cette profession, ont été mis en place. Portant notamment sur le mode de rémunération des pharmaciens, sur l'exercice professionnel, ainsi que sur le monopole et la concurrence avec les autres circuits de distribution, ces groupes de travail doivent permettre, comme le souhaite l'honorable parlementaire, d'engager une réflexion d'ensemble sur la situation des officines.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10213

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 931